

PARIS, le 20 février 2019

**Le groupe RDSE se félicite de l'adoption de sa proposition de loi visant à faciliter le désenclavement**

**La proposition de loi de Jacques MEZARD, Yvon COLLIN, Jean-Claude REQUIER et des sénateurs du groupe RDSE a été adoptée par 305 voix pour et aucune opposition.**

Les auteurs de cette proposition de loi sont partis du constat qu'en matière d'aménagement du territoire, l'absence d'un cadre législatif suffisamment précis laisse au pouvoir réglementaire des marges de manœuvre susceptibles de provoquer des résistances locales en l'absence de consultations et de différenciation suffisantes. Les débats ont montré que ce constat était unanimement partagé sur les bancs de la Haute assemblée, ainsi que par le Gouvernement.

Ce texte vise donc à fixer les moyens d'agir directement sur les causes de l'enclavement des territoires, en améliorant la qualité et l'accessibilité des moyens de transport dans les zones enclavées. La proposition de loi adoptée prévoit donc :

- La fixation d'un nouvel objectif de désenclavement d'ici 2025, intégrant une dimension routière, ferroviaire ainsi qu'un délai raisonnable d'accessibilité des préfecture et sous-préfectures
- De faciliter la construction d'infrastructures routières moins lourdes dans les zones enclavées, sans remettre en cause les obligations de sécurité et de respect de l'environnement
- D'associer les départements et l'Etat à la procédure de planification régionale des infrastructures de transports relevant de la compétence de la région
- D'attribuer une compétence partagée entre les régions, les départements et les EPCI en matière de liaisons aériennes

- De renforcer le contrôle de la satisfaction par les entreprises de transport aérien soumises de leur obligation de service public pour la desserte des territoires enclavés
- D'encadrer l'exercice du pouvoir réglementaire en matière de limitation de vitesse en permettant de moduler les limitations selon les considérations locales.

Pour Jean-Claude Requier, Président du groupe RDSE, « *il est temps que l'ensemble des pouvoirs publics se mobilise pour faire vivre l'égalité entre tous les territoires. Cette proposition de loi est un premier pas mais aussi un symbole important pour nos concitoyens qui se sentent parfois oubliés par l'Etat, à force de voir les services publics disparaître les uns après les autres* ».

Contact presse : 01 42 34 25 00 - [rdse@senat.fr](mailto:rdse@senat.fr)